

AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2019 - N° 60

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2-5
La Vie Communale	6-13
Infos Pratiques	14-17
Le Coin des Associations	18-25
Comptes rendus Conseil Municipal	26-43

CÉRÉMONIE DES VOEUX 2019

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2019, avec le Conseil Municipal, nous vous présentons nos vœux les plus sincères. Nous vous souhaitons également à tous, une année de joie, de santé et de réussite dans vos projets.

À l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours et à l'étude.

La Biscuiterie : Le projet de la Biscuiterie se réalise enfin malgré toutes les difficultés rencontrées. J'y reviendrai tout à l'heure.

Une deuxième entreprise participe activement au développement de notre commune : **les établissements LEBAUDY Jacques** dirigés par Xavier LEBAUDY, qui ont choisi de reconstruire leur siège social sur la Commune.

Quelle fierté pour les Lonléens, la Municipalité et moi-même d'avoir **des entrepreneurs ambitieux, dynamiques** qui contribuent activement au développement de notre commune.

Sur le plan communal, nous nous étions engagés **dès 2008 à maintenir, voir développer les services au quotidien afin d'améliorer et de faciliter la vie de chacun.**

C'est pour ces raisons que l'ancienne Mairie a été transformée en Salon de coiffure après la cessation d'activité de Claudine LEMONNIER. Toujours dans le cadre de la réactivité, l'ancien salon a fermé ses portes le 28 septembre 2018 au soir et le nouveau Salon quant à lui ouvrait ses portes le 2 octobre 2018.

Encore Merci à Claudine pour son professionnalisme pendant toutes ces années. Merci aussi à Sandra et à ses collaboratrices pour la grande satisfaction et la gaieté qu'elles apportent. Nous avons confiance en leur réussite.

Vous avez également vu se réaliser la restauration de notre ancien presbytère appelé **Espace mutualisé de services au public** composé :

- de la Mairie à l'étage,
- d'un espace réservé pour le télétravail au rez-de-chaussée.
- et d'un bureau pour vous aider dans les démarches administratives.

Seuls quelques aménagements mobiliers restent à faire et je tiens à vous informer qu'une inauguration de ces lieux est prévue pour le printemps prochain (Coût de cet investissement 400 000 € dont 200 000 € de DETR.)

D'ailleurs, grâce à ces nouveaux locaux, vous pourrez à nouveau établir vos cartes d'identité et vos passeports : Un service, qui j'espère, redonnera satisfaction à bon nombre de Lonléens.

En ce qui concerne **vos démarches administratives** sur internet, déclaration des revenus, demandes de cartes grises, etc... vous pourrez en premier lieu vous faire aider de vos proches et le cas échéant, trouver une aide auprès de personnes bénévoles, qui d'ailleurs peuvent d'ores et déjà se faire connaître en Mairie.

Le chauffage de l'église a été installé pour Noël.

Il aura fallu plus d'un an de négociations avec la DRAC pour l'installation de ce chauffage.

Réalisation faite en partenariat avec le diocèse qui a participé à hauteur de 50 % sur le montant des travaux HT.

Le coût total de cette installation est de 23 116,38 € TTC.

Vous constatez également le nettoyage de la façade de notre église et, pour finaliser ce lieu, il est prévu de refaire l'ensemble des pavés devant notre Abbaye et notre nouvelle Mairie.

Comme vous pouvez le constater, la commune valorise son patrimoine.

PROJETS pour 2019 :

Sur le plan privé, le **Cabinet vétérinaire** doit prendre possession de son nouveau local en septembre 2019 dans l'ancien bâtiment de la menuiserie Guy **LEBOUCHER**, il s'agit là encore d'un service préservé. Merci à nos vétérinaires d'avoir choisi Lonlay L'Abbaye pour investir.

La Construction d'une MAM « Maison d'Assistantes Maternelles ».

Devant la pénurie d'Assistantes Maternelles, et suite à la demande de 4 assistantes maternelles à la recherche d'un local, il a semblé opportun au Conseil Municipal de construire une MAM à proximité du local des pompiers. Il s'agit là d'une **anticipation** pour **maintenir** et **améliorer le service du quotidien des jeunes couples**. L'estimatif de l'investissement sera d'environ 350 000 € HT, reste à faire le point sur les subventions.

Le Marché de Voirie :

Nous sommes en train de réaliser un état de notre voirie et nous envisageons un investissement de 60 à 100 000 € suivant les besoins.

Le Comice agricole cantonal aura lieu cette année le 1^{er} septembre 2019.

Nous sommes toujours à la recherche de jeunes filles de 17 à 24 ans pour l'élection des Miss. N'hésitez pas à venir vous faire connaître en Mairie.

Je vous rappelle que suite aux évènements des gilets jaunes, et à la demande l'association des Maires ruraux, la Commune de Lonlay L'Abbaye a mis à votre disposition **un cahier des doléances à la Mairie**.

Point sur la CDC Domfront Tinchebray Interco :

Maintenant, je souhaite faire un point sur notre CDC Domfront Tinchebray Interco. Vous connaissez mes maîtres mots : **Réactivité, Transparence, Equité et Intérêt général**. Comme je vous l'ai toujours promis, je me dois tout simplement de vous tenir informés **sans polémique** sur ce que je crois utile de relever au sein de notre nouvelle intercommunalité. Ne rien dire serait être complice.

Sur le plan budgétaire. Dès la création de notre CDC (il y a deux ans), je vous ai bien souvent alerté par l'intermédiaire de la presse, de l'impossibilité d'obtenir le **moindre renseignement sur le plan comptable**. De là, j'avais utilisé 1 ou 2 citations « **Je crains que l'arbre cache la forêt** » ou « **Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup** ».

Bien malheureusement, nous en avons la preuve aujourd'hui, lors du rapprochement de nos 2 intercos, **les Domfrontais** ont apporté **un excédent global s'élevant à 2.3 millions d'euros** et la **CDC de Tinchebray moins de 1 million d'euros**. **Mais pire encore, la CDC de Tinchebray était endettée de 4 millions d'euros** alors que la **CDC de Domfront était endettée de moins d'un million** ce qui a permis à Tinchebray de noyer la dette. Merci. Les Domfrontais paieront, facile de faire des projets sur le dos de ses voisins. Vous comprenez pourquoi notre CDC est la seule que je connaisse qui n'ait pas de **Commission de finances**.

Cette absence de transparence se traduit également dans les méthodes de travail des personnes qui contrôlent le fonctionnement de la CDC.

Du coup, notre intercommunalité a été prise deux fois en défaut devant le tribunal administratif et une troisième en instance.

Audience du 14 septembre 2017 :

La première fois en 2017 pour l'élection des représentants au syndicat de traitement des déchets ménagers. Motif : **les Conseillers communautaires ne disposaient pas d'une information suffisante leur permettant de voter en toute connaissance de cause ; c'est-à-dire d'exercer leurs fonctions de conseillers communautaires**. (lors du 1^{er} vote, certains de nos dirigeants ont tout simplement orienté le vote pour exclure le Président du SIRTOM actuel M. AUBIN, Maire de Chanu - Suspicion, rancune politique etc...) **Encore un manque de transparence**.

Audience du 23 janvier 2018, Requête de Mme la Préfète :

La justice administrative a ensuite retoqué en 2018 la volonté de la CDC d'établir des budgets annexes « Assainissement collectif dans huit de ses quinze communes membres ». C'est comme si je vous imposais des dépenses que vous seriez obligés d'honorer. **Je suis plutôt du principe qui commande paie.** L'assainissement collectif ne fera bien l'objet que d'un seul budget annexe au sein de la CDC. La CDC a été déboutée. Vous vous rendez compte, la préfète obligée de mettre la CDC au tribunal administratif pour faire respecter la loi et tout cela dû à un mauvais conseil d'un Député. Où est l'exemplarité tant demandée par nos concitoyens ?

Par ailleurs, la commune de Lonlay L'Abbaye a saisi le tribunal administratif pour annuler une délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2017 qui pénalise notre Commune de 10 383 € par an. Cette délibération du 10 juillet 2017 traduit une **réelle ingérence** de la CDC, dans la gestion des affaires communales par **principe illégale**, pour ne pas dire **Inconstitutionnelle** (d'après notre cabinet d'avocats). Sur le fond, c'est du pain béni mais notre requête peut être rejetée pour **une question de délai**.

Je dois également vous faire état d'un rapport de manquement administratif de la Police de l'eau qui touche notre station d'épuration. Comme évoqué tout à l'heure, la compétence assainissement est du ressort de la CDC.

Or le dossier de mise aux normes d'agrandissement de La station d'épuration de Lonlay n'a **pas bougé d'un iota depuis le 1er janvier 2017** alors que pèse un **risque de pollution** (2 ans de perdu).

La Police de l'eau est venue constater ce problème (en effectuant un contrôle) le 12 novembre 2018, en présence du Vice-Président de la CDC, M. Michel CHANCEREL en charge de l'assainissement, moi-même en tant que Maire et de deux personnes des services de la Préfecture (Police de l'eau).

Nous venons de recevoir de la Préfecture de l'Orne un courrier en date du 7 janvier. Il stipule que le contrôle en question « conclut à la non-conformité de la station de traitement des eaux usées du fait de plusieurs points liés à la sécurité et à la filière de traitement ».

Il insiste sur « la nécessité de présenter un projet pour remédier aux non-conformités avec un échéancier **au plus tard le 31 mars 2019. Les travaux devront être commencés le 15 octobre 2019.** En l'absence de réponse, la police de l'eau proposera à la signature de Madame la Préfète un arrêté de mise en demeure. Ce dernier entraînera, entre autre, la suppression des aides financières par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ». **(d'un montant que j'estime à plus de 200 000 €)**

Enfin, je reviens sur l'absence d'accompagnement infligée au projet d'extension de la biscuiterie de Lonlay. Par un courrier de ses dirigeants, j'ai appris avec stupéfaction que la CDC Domfront Tinchebray Interco n'avait **jamais rencontré qui que ce soit pour échanger** avec eux sur **leurs besoins, leurs contraintes, leurs délais**. A tel point que les dirigeants de la biscuiterie ont envisagé **l'abandon du projet**.

J'ai tout de suite fait appel à Madame la Sénatrice Nathalie GOULET qui est immédiatement intervenue auprès de Madame la Préfète. Et bizarrement quelques heures plus tard le dossier était débloqué et les travaux pouvaient commencer. Un grand Merci à notre Sénatrice pour sa **réactivité** et sa **compétence** car en quelques heures le problème était résolu. Un très grand merci à Gérard et à Charles LEBAUDY pour la réalisation de ce projet malgré tous les imbroglios.

Mais nos élus auraient dû faire **preuve de dynamisme** en trouvant une **solution économique** afin de **garder la totalité de l'emploi à proximité**. Je fais allusion aux prochaines lignes de production de la biscuiterie qui verront le jour dans l'ancienne base logistique de Magny-le-Désert alors que la commune avait anticipé en réalisant une réserve foncière.

Malheureusement, encore une preuve que pour certains de nos **élus l'emploi n'est pas la priorité des priorités pour sauver notre ruralité**.

Quel gâchis d'énergie ! Vous comprenez mieux pourquoi au niveau national, 50 % des Maires hésitent à se représenter. Certains élus, au lieu de nous faciliter la tâche ne cherchent qu'à les compliquer. Est-ce pour nous décourager ?

Par exemple, lors de la réalisation de notre espace mutualisé (Mairie), j'avais déposé un dossier de demande de subvention par l'intermédiaire de M. Michel CHANCEREL sur le bureau de M. Jérôme NURY, Président de la CDC à l'époque et du Pays. **Ce dossier n'a jamais été présenté** au Pays (Confirmé par M. GOASDOUÉ, Vice-Président, Maire de Flers.)

Ce dossier était éligible à 100 000 €. Réponse de M. NURY : **LONLAY n'en a pas besoin. Merci pour son impartialité !**

Pour la Boulangerie, même souci, 4 semaines avant de déposer le dossier de DETR, M. NURY m'envoie son responsable du Pays M. FAUCONNIER pour me faire savoir qu'il n'aurait pas le temps de préparer notre dossier cette année (200 000 €). J'ai dû me débrouiller seul. Pour ce même projet, 100 000 € éligible par la Région. M. NURY me soutenant que cela n'était pas éligible. Et je pourrais vous parler des intimidations subies avant les Cantonales : **« J'espère que tu vas rester sage, sinon je suis très rancunier. » Et pour terminer : « Tu n'as pas peur de te faire marginaliser.»** Tout cela ce ne sont pas des discours mais des faits réels.

Voilà les méthodes, attitudes, comportements de M. NURY.

- Ex-Président de la CDC,
- Conseiller départemental,
- Vice-Président du Conseil départemental,
- Président des Républicains de l'Orne,
- Député.

Et dire qu'aujourd'hui, notre président de la CDC M. Bernard SOUL, est sous tutelle de ce politicien !

Vous comprenez pourquoi M. NURY et M. SOUL n'aient pas été invités aux vœux.

Je n'ai pas voulu rentrer dans l'hypocrisie politique. Voilà comment certains élus peuvent détruire l'image de la Politique. **Ne soyons pas surpris que nos concitoyens s'en détournent au risque de mettre en péril notre Démocratie.**

Mais cela n'entame en rien ma détermination, ma motivation et celle de l'équipe municipale à maintenir la dynamique de notre territoire.

L'avenir est à une campagne, vivante et innovante qui se donne les moyens de créer des pôles d'activité décentralisés, dans un environnement préservé et tellement plus tranquille.

Bonne et heureuse année à tous.

Votre Maire,
Christian DEROUET

LA QUALITÉ COMPTABLE DE VOTRE COMMUNE

LONLAY-L'ABBAYE

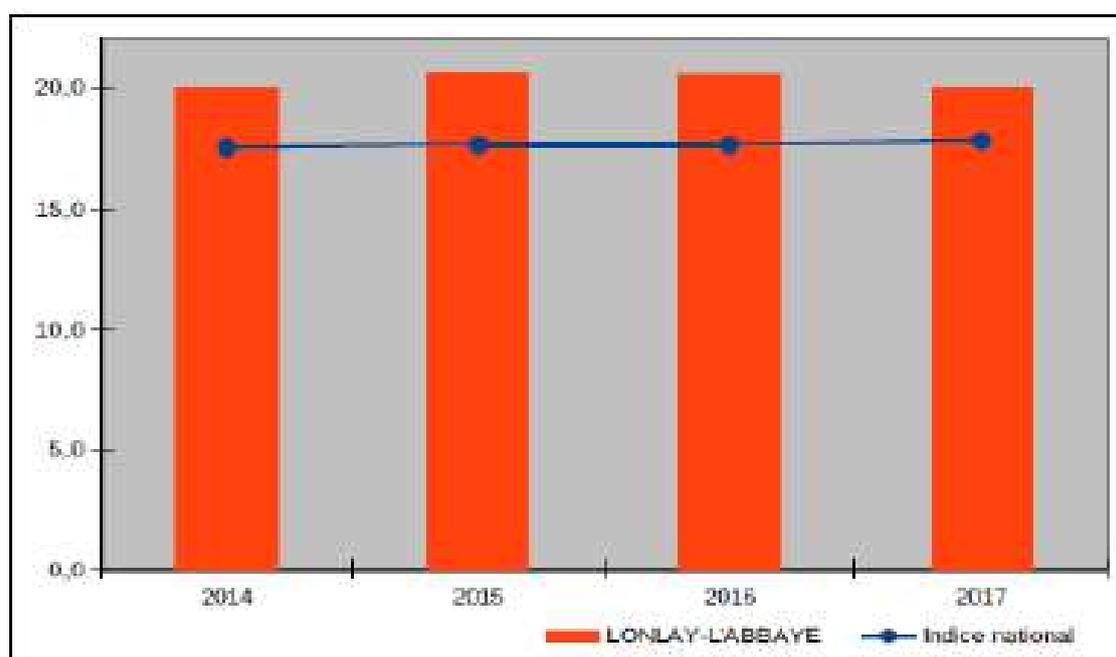
Données définitives de l'exercice 2017
pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

L'évolution de l'indice qualité comptable sur la période 2014-2017

L'analyse présente l'évolution de l'indice sur les derniers exercices complétée d'une comparaison nationale.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice de qualité comptable de la commune de Lonlay L'Abbaye comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature (Commune ou GFP) au niveau national. L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.

Evolution de l'indice de qualité comptable sur la période 2014-2017



L'indice de qualité comptable de l'exercice 2017 est déterminé à 20.

Conclusion

Les résultats 2017 de la Commune de Lonlay L'Abbaye sont excellents.

Il convient de les maintenir à ce niveau pour l'avenir.

L'inauguration du salon de coiffure, aménagé au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie, a eu lieu le 1^{er} octobre 2018 en présence de la municipalité et des 3 nouvelles coiffeuses, **Sandra, Elodie et Mélanie** :

- **Sandra** propriétaire d'un salon de coiffure à Montsecret,
- **Elodie**, titulaire d'un Brevet professionnel
- **Mélanie**, titulaire d'un CAP coiffeur.

La population également conviée a pu découvrir le nouveau salon de coiffure flambant neuf, ouvert depuis le 2 octobre 2018.

Ces 3 coiffeuses vous accueillent 5 jours par semaine – 2 Place St Sauveur – 02.33.65.30.15 :

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi : 14h - 19h

Jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 9h - 19h

Samedi : 9h - 16h



SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE

LE SDIS 61 ET LA COMMUNE DE LONLAY L'ABBAYE »

Une « convention de disponibilité » a été signée mardi 4 septembre 2018, au centre de secours, en présence de Christian Derouet, maire de Lonlay, et du capitaine Eric Guais, chargé de mission du service Promotion du volontariat au SDIS 61.

Avec un effectif de 29 sapeurs-pompiers volontaires, le centre de secours de Lonlay l'Abbaye continue son action en matière de formation et de sécurité avec la signature de la convention de disponibilité Employeur-SDIS.

La « convention de disponibilité » permet de déterminer les conditions de départ en intervention avec l'employeur et la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

La disponibilité sur le temps de travail est incontournable pour assurer les secours auprès de la population.

Au centre de secours de Lonlay que dirige le capitaine Ludovic Vaugeois, Frédéric Besnard, sapeur-pompier volontaire employé de la commune, est devenu le 2^{ème} bénéficiaire de cette convention après Rémi Pellerin, déjà conventionné.

L'objectif principal de cette convention est de développer le volontariat mais surtout fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires en préservant leur travail et leurs employeurs. « **Il est intéressant de disposer de sapeurs-pompiers au sein de son entreprise ou de sa collectivité** », fait remarquer le capitaine Eric GUAIS.

Cette convention apporte une lisibilité parfaite entre l'employeur et le sapeur-pompier volontaire en garantissant le respect des intérêts de l'employeur et de la collectivité.



En haut, de gauche à droite : Franck Letissier, chef de centre adjoint, Frédéric Besnard, Rémi Pellerin et Ludovic Vaugeois, chef de centre.



Dolly, Jody, Jana et Jill, fille et petites filles du sergent Gerald Gillies.

Une cérémonie a été organisée mercredi 8 août 2018, en hommage au sergent Gerald Gillies qui se trouvait à bord du bombardier américain abattu par la DCA le 8 août 1944.

Venues de Houston (Etat du Texas aux États-Unis) pour rendre hommage au sergent Gerald Gillies, leur père et grand-père, **Dolly, Jody, Jana et Jill** ont été accueillies par **Christian Derouet**, Maire de Lonlay L'Abbaye, qui avait chargé **Christophe Pellerin**, conseiller municipal, d'organiser cette journée riche en émotions.

Associé à cette cérémonie, Jacques Paris, président de l'Association Normande du Souvenir Aérien, a rappelé les circonstances dans lesquelles le sergent Gerald Gillies a trouvé la mort.

Le 8 août 1944, le bombardier B17 « Chow Hound », appartenant à la 91e escouade qui comporte 138 éléments, a pour mission de bombarder les axes entre Caen et Falaise. A son bord 9 membres d'équipage dont le sergent Gerald Gillies en charge de la mitrailleuse arrière.

Il vole à 15 000 pieds. Plafond relativement bas pour ce type d'appareil. Le « Chow Hound » reçoit son premier impact de la DCA au-dessus de Mantilly.



Les débris de sa carlingue s'étendront sur plus de 400 mètres dans des champs à Lonlay-l'Abbaye. Aucun survivant.

Après un discours poignant de remerciements suivi d'une minute de silence devant le monument aux morts qui porte la plaque commémorative des 9 membres d'équipage, c'est en cortège que les descendants du Sergent Gillies se rendent sur le lieu précis où a été retrouvée la tourelle arrière du « Chow Hound »....

Un drapeau américain se dresse, perdu dans le bocage au milieu des herbes folles. C'est précisément dans le champ Le Guédier, à mi-chemin à vol d'oiseau entre les villages de la Houdière et la Guerche midi que la tourelle arrière du « Chow Hound » s'est écrasée. « **Vous voyez, au bout du chemin, à 400 m c'est la**

ferme de ma maman Thérèse Pellerin née Lebreton... Ils ont tout vu... », souligne Christophe Pellerin.

Solennellement la descente des couleurs est effectuée.

Le drapeau américain sera plié dans les règles de l'art : « **Le drapeau américain ne touche jamais le sol** », confie Jacques Paris. Il sera offert aux membres de la famille du Sergent Gillies.

Un regret cependant pour Jacques Paris : « **L'alliance du sergent a été retirée et transmise à la Résistance. On a tout fait pour la retrouver. Elle est peut-être encore aujourd'hui dans un tiroir oublié d'une commode de Lonlay l'Abbaye...**

On aurait tellement voulu l'offrir à sa fille Dolly ! ».

Restent quatre roses blanches au Guédier et de hautes herbes que le vent d'août affole.

Quatre roses blanches qui doivent fredonner dans ce bocage Normand : « **Si les Ricains n'étaient pas là...** ».



M. Le Maire remercie la famille Pellerin pour avoir préparé ce déjeuner composé de produits provenant de leur jardin.

DÉPART EN RETRAITE

GÉRARD TOUTAIN

Une cérémonie a été organisée, par la Commune, le 9 octobre 2018 à l'occasion du départ en retraite de Monsieur Gérard TOUTAIN, agent de maîtrise principal.

Après 32 années passées au service de la Commune, l'heure de la retraite a sonné pour Gérard TOUTAIN et c'est entouré de sa famille, de ses collègues, des membres du conseil municipal et de l'ancien Maire, M. Marcel GERAULT, que M. Le Maire, Christian DEROUET a pu retracer son parcours professionnel.

Ce moment de convivialité s'est terminé par un verre de l'amitié et Gérard TOUTAIN ainsi que son épouse, Christine, se sont vus remettre un séjour de luxe gastronomique, une composition florale et une enveloppe.

Souhaitons-lui une bonne et heureuse retraite !!



BIENVENUE À NOTRE NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Suite au départ à la retraite de Monsieur Gérard TOUTAIN, la commune a accueilli un nouvel employé communal depuis le 1^{er} juin 2018.

Monsieur Frédéric BESNARD, âgé de 32 ans et domicilié sur la commune de Lonlay L'Abbaye. Il a été recruté en tant qu'adjoint technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Souhaitons une bonne et longue retraite à Monsieur Gérard TOUTAIN et réservons un bon accueil à Monsieur Frédéric BESNARD et espérons que le duo qu'il forme avec Monsieur Rémi PELLERIN rendent à nos administrés autant de satisfaction que les précédents duos.

Monsieur Frédéric BESNARD espère qu'à l'issue de sa période de stage, sa nomination deviendra effective.

Le jury a visité les maisons inscrites pour le concours de fleurissement le 07 août, voici les résultats :

Maisons fleuries - balcons - pelouses

- 1) M. et Mme Claude FICHET
- 2) Mme Marie-Josèphe SEIGNEUR
- 3) M. Jean-Louis ASTIER
- 4) Mme Germaine LENEVEU
- 5) M. Rémy BIZET - Mme Yvette FICHET ex aequo
- 7) Mme Martine ANDRE
- 8) M. Daniel MARY
- 9) Mme Paulette CHAMPS
- 10) M. Guy BIDARD
- 11) Mme Janine BISSON - Mme Andrée ROMME ex aequo
- 13) M. et Mme Gilbert LAUNAY
- 14) Mme Françoise DURAND
- 15) M. Jean-Marie MADELINE
- 16) M. Rémi MADELINE

Façades Fleuries

- Mme Pierrette LESCOUZERES
 Mme Micheline MARY
 Mme Andrée PLET
 Mme Maryvonne DURAND
 Mme Sophie LESCOUZERES

Anciennes Fermes fleuries

- Mme Rolande PASDELOUP

Commerces

- Restaurant de l'Abbaye
 Claudy'Coiff

Prix d'encouragement : M. et Mme Roland DEGRENNE



Le chauffage de l'Eglise

Suite à plusieurs demandes de la part d'administrés, la commune s'est chargée d'étudier les possibilités pour rétablir le chauffage de l'Abbaye sans risque pour le public.

Après étude des différents modes de chauffage, la commune a choisi d'installer un chauffage par panneaux radiants sur mâts. Le coût de cette installation s'élève à 19 263.65 € HT.

Cet investissement a pu se réaliser en collaboration avec le diocèse qui a participé financièrement pour moitié à ce projet.

Les paroissiens ont eu le plaisir de profiter du chauffage lors de messe de Noël du 25 décembre 2018.

**Avant****L'abbatiale retrouve son éclat**

La commune a procédé au nettoyage de la façade par l'entreprise DEGRENNE, charpentier couvreur de la commune.

Le montant de ces travaux est estimé à 4 000 €.

La façade de l'abbatiale ayant subi les affres du temps, la commune a entrepris son nettoyage afin de lui redonner tout son éclat.

**Après****Le rejointoiment du pavage du parvis de l'abbatiale**

Le 15 janvier, malgré les conditions météorologiques peu favorables, la commune a lancé un autre chantier, à savoir le rejointoiment des pavés du parvis de l'abbatiale, depuis le salon de coiffure jusque devant la mairie.

Ce chantier a été confié à Cyril RIALLAND, artisan maçon de la commune et devrait durer jusqu'à la fin du printemps.

Le montant de ces travaux est estimé à 15 000 €.

Ces travaux permettront d'améliorer l'esthétique de l'abbatiale et aussi de faciliter l'entretien de ces lieux par les employés communaux.



► Normandie-Maine : un futur géoparc mondial UNESCO ?



Le Parc naturel régional Normandie-Maine s'est engagé dans une démarche de classement de son territoire en **Géoparc mondial UNESCO**. Le label Geoparc est attribué par l'UNESCO à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable dont l'action valorise ces richesses géologiques en lien avec les autres aspects de leur patrimoine naturel et culturel.



L'action d'un Géoparc s'appuie sur trois piliers fondamentaux : la préservation, l'éducation et le tourisme durable. Ce label consacre donc une démarche ambitieuse portée par un territoire et tous ses représentants : élus, associations, habitants...

La candidature du Parc sera présentée en novembre 2019, pour une labellisation effective en 2021 si le dossier est accepté.

En savoir + sur la candidature >

http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/agir/candidature_geoparc.html

► Un nouveau parcours thématique pour découvrir !

Le réseau Monts et Marches de Normandie-Maine est constitué de sites touristiques aménagés (parcours d'interprétation et/ou parcours numériques) à l'initiative du Parc, en étroite partenariat avec les collectivités locales.

Sur la commune de Lonlay l'Abbaye, l'histoire, l'architecture, la forêt, la lande, sont évoqués tout au long d'un parcours qui emmène les visiteurs de l'ancienne abbaye bénédictine, dans le bourg, jusqu'à la lande du Tertre Bizet. Les panneaux simples ou articulés (avec cubes à aligner) rendent le visiteur actif.

L'observation du paysage est sollicitée, son évolution à travers les périodes historiques est questionnée. Des questions sur la faune, la flore, l'histoire... sont posées aux visiteurs pour susciter leur curiosité.

Les panneaux d'interprétation sont complétés d'un parcours numérique, offrant des contenus audio. Il s'agit de témoignages, de saynètes, de contes (imaginés et lus par Benoit Choquard de la compagnie Musiconte), et d'histoires racontées par les enfants de l'école de Lonlay, réalisées dans le cadre d'un projet pédagogique animé par le Parc.



Dépliant de présentation disponible prochainement en Office de tourisme et à la Maison du Parc

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36

E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site : www.lonlay-labbaye.com

Attention

Changement d'adresse de
la Mairie :
3 Place St Sauveur

CABINET INFIRMIER

DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE-SAINTE CLAIRE DE
HALOUZE

02.33.66.90.32

Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent



ETAT CIVIL DU 01 JUILLET AU 31 DECEMBRE 2018

Naissances :

MALHERBE Gustin Marcel Jules le 30 juillet 2018
MARIE Jade Lilou Romane le 15 octobre 2018
SONNET Tiago Sandro Nino le 30 octobre 2018
BIAUNIER LAMY Lyna Anna Marie le 09 novembre 2018
MOTTIN Victorine Delphine Augustine le 19 novembre 2018
BUS STEINKE Eliana le 02 décembre 2018
POTTIER Léo Gabin Axel le 03 décembre 2018



Mariages :

COUPRIT Charley et BESNARD Marine le 07 juillet 2018
ABILY Loïc et LERALLU Claire le 07 juillet 2018
CLOUARD Yoann et JARRY Sonia le 11 août 2018



Décès :

FICHET Georges le 06 août 2018
LESELLIER Ernest le 01 septembre 2018
LECORNU Colette Veuve BIDARD le 06 septembre 2018
HOCHET Bernard le 16 novembre 2018



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté-Macé, Briouze <i>Appeler pour prendre RDV.</i>	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté-Macé, Briouze <i>Appeler pour prendre RDV.</i>	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Internet : https://immatriculation.ants.gouv.fr/	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le... à...heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite <u>Nouvelle immatriculation</u> : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour remettre faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.
PACS (Pacte Civil de Solidarité)	Mairie du domicile Notaire	Convention de PACS Déclaration conjointe d'un PACS Acte de naissance -3 mois (Copie intégrale ou extrait avec filiation) Pièce d'identité	Gratuit	Pour un étranger, d'autres pièces seront à fournir pour constituer le dossier (Se renseigner en Mairie).



A l'ADMR, nous partageons les joies et les peines de nos clients : l'année 2018 a été marquée par le départ de certains d'entre eux et l'arrivée de nouvelles familles. Nous avons dû élargir nos horaires pour la garde d'enfants (*tôt le matin et tard le soir*)

Cette année se termine avec plusieurs mouvements de personnel : départ à la retraite d'Annick Vendange et arrivée de Sylvie Orvain et Pauline Pelleieux.

2019 débutera par notre action festive « **la poule au blanc** » le **10 mars** .

Au plaisir de s'y retrouver !!



ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

Mairie - 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tel. : 02 35 37 17 77 - Fax : 02 35 37 17 77 - www.admr11.fr - admr.stbomer@orange.fr

Siret : 70007401000018 - Agrément qualité n°3237-3-01-20



personia

ADMR - Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées § 120-1 du Code du Travail et autorisées (L.310-1) du Code de l'Action Sociale et des Familiales, membre du UNAF et de l'UNAFOPSS - Siret: 77500052 300127

L'OPAH RR : UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT

Les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais vous accompagnent dans les travaux de rénovation de votre logement grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur et vous souhaitez faire des économies d'énergie, mettre aux normes, ou adapter votre logement à la perte d'autonomie, mais vous avez besoin de conseils techniques et d'un coup de pouce financier pour lancer votre projet ? Selon la nature des travaux et vos ressources, l'OPAH-RR peut vous aider à financer une part importante des travaux grâce aux aides de nombreux partenaires : Agence nationale de l'habitat (Anah), Conseil départemental de l'Orne, Région Normandie, Etat, Caisses de retraite...

Chargé d'animer ce dispositif sur le territoire des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, le CDHAT réalise plusieurs permanences par mois sur le territoire. Sur place, un conseiller Habitat informe, conseille et accompagne les porteurs de projets dans le montage du dossier administratif et financier.

Une famille, habitant sur le territoire de l'OPAH, avait bien besoin de conseils pour mener à bien son projet de travaux de rénovation énergétique. Après avoir pris rendez-vous et s'être entretenue avec un conseiller Habitat du CDHAT, elle a pu concrétiser son projet. « Au départ, nous souhaitions uniquement changer notre chaudière ancienne et énergivore. Grâce aux précieuses informations du CDHAT et aux aides financières mobilisables, nous avons pu réaliser en plus des travaux d'isolation thermique par l'extérieur. Aujourd'hui, notre maison a gagné en confort et notre facture énergétique a considérablement diminué ».

Depuis le début du dispositif, **96 propriétaires**, accompagnés par le CDHAT, ont bénéficié d'un total de 760 000 € d'aides financières générant près de 1 700 000 € de travaux pour les entreprises locales. Alors pourquoi ne pas en profiter ?

Contactez un conseiller Habitat du CDHAT avant d'engager vos travaux !

Renseignements gratuits et sans engagement au 02 31 53 73 73



Permanences ouvertes à tous les habitants des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais sur rendez-vous :

- **Domfront-en-Poiraise** :
le 1^{er} mardi dans les locaux de la mairie – Place de la Roirie
- **Juvigny-Val-D'Andaine** :
le 2^{ème} mardi dans les locaux de la Communauté de Communes - 26 av. Léopold Barré
- **Tinchebray-Bocage** :
le 3^{ème} mardi dans les locaux de la mairie – 5 boulevard du Midi
- **Passais-Villages** :
le 4^{ème} mardi dans les locaux de la Communauté de Communes – 6 place du Marché

Permanences sur rendez-vous
dans les locaux de la mairie
5 boulevard du Midi

Tous les 3^{ème} mardis de chaque mois
de 10h à 12h

TINCHEBRAY-BOCAGE
Mardi 15 janvier 2019
Mardi 19 février 2019
Mardi 19 mars 2019
Mardi 16 avril 2019
Mardi 21 mai 2019
Mardi 18 juin 2019
Mardi 16 juillet 2019
Mardi 20 août 2019
Mardi 17 septembre 2019
Mardi 15 octobre 2019
Mardi 19 novembre 2019
Mardi 17 décembre 2019

Permanences sur rendez-vous
dans les locaux de la mairie
Place de la Roirie

Tous les 1^{er} mardis de chaque mois
de 10h à 12h

DOMFRONT-EN-POIRAIE
Mardi 5 février 2019
Mardi 5 mars 2019
Mardi 2 avril 2019
Mardi 7 mai 2019
Mardi 4 juin 2019
Mardi 2 juillet 2019
Mardi 6 août 2019
Mardi 3 septembre 2019
Mardi 1 ^{er} octobre 2019
Mardi 5 novembre 2019
Mardi 3 décembre 2019

CONTACT



Tél : 02 31 53 73 73

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30
4 avenue Tsukuba
Parc Cits
14200 Hérouville-Saint-Clair

contact@cdhat.fr
cdhat.fr
@Groupe_CDHAT

FOYER DE L'AMITIÉ

Le Foyer de l'Amitié, termine l'année 2018 avec un bilan satisfaisant

Le jeudi 13 septembre, DOMFRONT a accueilli les ECC, 647 personnes se sont déplacées dont 44 du canton et 4 de LONLAY.

Le mardi 18 septembre, la marche cantonale a eu lieu à LONLAY : 31 personnes de LONLAY sur 72 du canton ont pu faire de la marche et déguster un très bon repas servi par le Grenier à Sel.

Le 28 octobre, le spectacle de MESSEI a été une belle réussite : 10 personnes de LONLAY sur 28 du canton y ont participé.

Nos thés dansants ont toujours autant de monde et celui du jeudi 29 Novembre a eu le succès habituel avec la remise d'un chèque de 350 € à l'association HANDI'CHIENS.

Le 13 décembre, pour le repas de Noël, 125 personnes ont répondu présentes et ont appréciées le déjeuner concocté par le Grenier à Sel.

Notre assemblée générale a eu lieu le jeudi 10 janvier 2019 avec le renouvellement des cartes (**15 € par chèque**) et la dégustation de la galette des rois. Les nouveaux adhérents ont été les bienvenus.

Un séjour est programmé du 14 au 21 juin 2019 en ALSACE : 63 personnes sont inscrites, c'est déjà complet.

Un loto est également prévu pour le dimanche 17 février (après midi), venez nombreux tenter votre chance

Les membres du bureau du Foyer de l'Amitié vous souhaitent une très bonne année 2019.

Le Bureau



ENTENTE SPORTIVE LONLAY - ST BÔMER

Saison 2018-2019



Une nouvelle saison est repartie officiellement depuis le 02 Septembre 2018, L'Entente Sportive Lonlay-St Bômer compte actuellement 84 licenciés.

Nous avons :

- ▶ Une équipe U9 qui participe aux plateaux sur herbe et en salle.
- ▶ Deux équipes U11 qui participent aux plateaux sur herbe et en salle ainsi qu'au Challenge.

- ▶ Une équipe U13 qui participe au critérium sur herbe, au Futsal et au Challenge.

Nos quatre Féminines ont participé aux détectations du Parcours de Performance Fédéral à Sées ; les trois U13, Cassandra, Louna et Talia ont été sélectionnées pour les stages de perfectionnement au niveau départemental ; Louise (U14) a été retenue pour un stage régional à Ifs.

Pour les Jeunes, le foot c'est : « un plaisir, s'amuser en jouant (matches et jeux), être avec les copains, des erreurs qui sont source de progression et la confiance qui favorise l'apprentissage ».

- ▶ Deux équipes Seniors : La A qui évolue en D2 et la B en D4, toutes deux sur un championnat annuel.

Actuellement, l'équipe A est 8ème de son groupe et l'équipe B a dû déclarer forfait après quelques journées (nombre insuffisant de joueurs). L'objectif de l'équipe A étant le maintien.

L'équipe A a participé : - à la Coupe de Normandie, au Challenge Départemental et va entrer en Coupe Henri Sillière.

L'équipe B a participé au Challenge Michel Portier et a été éliminée.



Les U11 A rencontre les U 11 B
le 13 octobre 2018

Bonne fin de saison à toutes nos équipes.

Les réalisations et activités de la saison 2018-2019 :

→ Après le terrain de St Bômer en 2017, c'est le terrain de Lonlay qui a été équipé d'abris de touche.

→ Le terrain de St Bômer a été équipé d'une paire de buts de Foot à 8 pour les Jeunes.

→ Le Dimanche 11 Novembre l'équipe A s'est vue remettre un équipement complet (maillots et shorts) par La Menuiserie Guérin de St Bômer-Les Forges. Un joli geste de ce généreux Sponsor que nous remercions chaleureusement (photo).

→ Le Dimanche 10 Février 2019, ce sera le traditionnel Déjeuner aux Tripes à la salle de Lonlay.

→ Le Samedi 23 Mars 2019, ce sera la soirée Couscous à la salle de St Bômer.

→ En fin de saison le Tournoi de Sixte à Lonlay.

→ Cette saison, le Club met en place l'opération « Survêtements pour les Jeunes » en donnant une participation pour chaque enfant (pour un survêtement).

Nos Meilleurs Voeux à toutes et à tous pour l'année 2019.

Amicalement Foot.

Le Bureau



U 13 à St Bômer contre Vallée Udon FC1
le 10 novembre 2018



Séniors A - Remise de maillots
par la Menuiserie GUERIN de St Bômer

COMITÉ DES FÊTES

Le bilan de la fête de Lonlay qui a eu lieu les 25 et 26 août 2018 est très satisfaisant avec 220 exposants et 85 communes représentées.

Comme tous les ans le comité des fêtes a investi dans de nouvelles décorations de Noël ce qui nous a permis de recevoir une récompense : 1 sapin d'or ! Merci à tous les bénévoles pour leur investissement.

Le repas du comité des fêtes a eu lieu le dimanche 27 janvier 2019.

Le comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2019."

**Pour le bureau,
La secrétaire**

ABI PETANQUE

Le club pour l'année 2018 compte 62 licenciés : seniors hommes 41, féminines 11, cadets 5, minimes 5.

En 2019, le club va accueillir 3 nouveaux joueurs en catégorie seniors hommes.

Nous avons participé à plusieurs championnats : les résultats ne sont pas décevants :

- une triplette hommes à Tinchebray qui perd en huitième de finale ,
- une doublette au Theil qui perd en quart de finale .

Chez les vétérans, au concours Bougis qui se déroule tous les mercredis, Eric Fiault finit deuxième.

Les jeunes du club : une équipe cadet gagne le concours B au Theil en triplette , en doublette à Rai, une équipe minime perd en demie du championnat et la deuxième équipe minime perd en finale du concours B, l'équipe cadet perd également en finale du B.

Le TAT à Putanges, un minime perd en finale du championnat et le deuxième minime perd en quart.

Le championnat des clubs : l'équipe féminine termine deuxième, 2 équipes seniors hommes une équipe se maintient et la seconde descend.

Le club est 12ème sur 34 dans le département.

Pour l'année 2019, il y aura 3 concours officiels FFPJP, une triplette le 30 Mars, une doublette seniors le 27 Avril et une seconde doublette masculin et féminine le 21 Septembre.

Il y aura également 4 concours vétérans FFPJP, les Mercredis 27 Mars, 10 Avril, 17 Juillet et le 11 Septembre. Le TAT du club est prévu le 18 Mai.

Nous organiserons 3 concours ouverts à tous, certains vendredis soirs, les dates ne sont pas encore fixées.

Une soirée choucroute sera organisée le Samedi 30 Novembre 2019.

Pour toute personne qui souhaite pratiquer la pétanque, s'adresser à Monsieur Guérin Francis, 10 Route du Stade, 61700 Lonlay L'Abbaye, tél : 0233384151.

**Pour le bureau,
Le secrétaire**

Nouveau Bureau Élu

Il y a eu beaucoup de changement au sein du bureau lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2018.

Nous remercions Nadège LEBRUN, Karène HUBERT et Laëtitia GESLIN pour tout ce qu'elles ont fait pour notre association.

Le nouveau bureau élu est le suivant :

Président : Nicholas BROTHIE

Vice-président : Franck MAIZERAY

Trésorière : Isabelle NESTOR

Trésorière adjointe : Emeline GRIPPON

Secrétaire : Aurore AUVRAY

**Soirée Jambon au Cidre**

La soirée Jambon au Cidre a réuni 220 personnes à la salle polyvalente de Lonlay le samedi 24 Novembre.

Un délicieux repas a été servi par les bénévoles de l'association.

Grâce à nos généreux donateurs, nous avons pu offrir 50 lots aux participants de la tombola. Félicitations aux gagnants et encore merci à nos donateurs !

Les participants de la soirée ont ensuite profité de la musique sur la piste de danse.

**Marché de Noël**

Vendredi 14 décembre, parents et enfants étaient au rendez-vous au marché de Noël à l'école de Saint Bômer.

La présence du Père-Noël a enchanté petits et grands.

Les enfants ont eutla possibilité de se faire maquiller, et de participer à divers bricolages proposés par les institutrices.

Des contes de Noël ont été lus et des jeux de société mis à disposition des visiteurs.

Le stand de restauration a permis à tous de se restaurer.

Les enfants de Saint Bômer nous ont offert quelques chants de Noël vers 19h30.

**Visite du Père-Noël à l'école**

Les enfants de Lonlay ont reçu la visite du Père-Noël, le vendredi 21 décembre vers 15h30. Il est arrivé les bras chargés de cadeaux pour les classes et sa hotte pleine de chocolats pour tous les enfants. Certains lui ont chanté "Petit Papa Noël", d'autres lui ont offert des dessins.

Même si le Père-Noël n'a pas pu se rendre à Saint Bômer, ayant un emploi du temps chargé en cette fin d'année, il a tout de même fait parvenir des cadeaux et des friandises pour les élèves de Saint Bômer.

Site internet de l'APE

Le site internet de l'APE a été mis à jour, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://apelonlaystbomer.wixsite.com/apelonlaystbomer>. Vous retrouverez sur le site toutes les informations relatives à notre association.

Retrouvez-nous également sur facebook : <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer/>

Calendrier 2019

Voici les dates à retenir pour l'année 2019 :

Dimanche 31 Mars : Déjeuner aux tripes à la salle des fêtes de Saint Bômer

Mai/Juin : Tombola

Dimanche 16 Juin : Kermesse de école

Dimanche 30 Juin : Pique-nique de fin d'année

Samedi 23 Novembre : Soirée dansante à la salle polyvalente de Lonlay

Décembre : Marché de Noël à l'école de Saint Bômer et passage du Père-Noël à l'école de Lonlay.

Le bureau

Le centre de secours de Lonlay a un effectif de 28 sapeurs- pompiers.

A l'occasion de la Ste Barbe, j'ai remercié mon équipe pour leur investissement et leur sérieux, qui permettent au centre de Lonlay de garder une disponibilité convenable pour assurer toutes les missions pour lesquelles nous sommes appelés.

Nous sommes toujours à la recherche de pompier volontaire. Il faut que l'on trouve de la dispo dans la journée. Pour ce faire nous ferons un appel à la population, en début d'année, en espérant que chacun prenne conscience de l'importance de son investissement pour maintenir le centre opérationnel H 24.

Nous remercions les employeurs, la mairie de Lonlay et particulièrement la biscuiterie qui libère son personnel depuis des années sur le temps de travail.

Décorations

Félicitations à l'Adjudant-chef DE LA LOSA Benoit, pour sa médaille d'argent : 20 ans de pompier à Lonlay.

Félicitations au Sergent-chef OROIR Yannick, pour sa médaille de bronze : 10 ans de pompier à Lonlay.

Félicitations au Sergent-chef Pellerin Remi, pour sa médaille échelon argent de l'union départementale pour 20 ans de pompier à Lonlay.

Félicitations au Sergent-chef Betton Pascal, pour sa médaille échelon argent de l'union départementale pour 20 ans de pompier à Lonlay.

Félicitations au Capitaine honoraire Lemarchand Michel, pour sa médaille échelon or de l'union départementale pour 30 ans de pompier à Lonlay.

Promotion

Félicitations à RAULT Dominique pour l'obtention du grade d'adjudant

Félicitations à PELLERIN Florian pour l'obtention du grade sergent-chef

Félicitations à OROIR Yannick pour l'obtention du grade sergent-chef

Félicitations à MILLET Thomas pour l'obtention du grade sergent

Félicitations à BALLON Corinne pour l'obtention du grade caporal-chef

Félicitations à HUBERT Jean pour l'obtention du grade caporal

Félicitations à GAUTIER Christophe pour l'obtention du grade caporal



Dans le détail, voici les interventions 2018 :

- ◆ Malaises, blessés à domicile, sur la voie publique ou au travail : 146
- ◆ Accidents de la route : 30
- ◆ Feux : 36
- ◆ Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, destruction de nids,...) : 20

UN TOTAL DE : 232

L'ensemble des sapeurs pompiers de Lonlay se joint à moi pour vous remercier de la générosité que vous nous témoignez lors de la traditionnelle distribution des calendriers.

Nous vous souhaitons une bonne année 2019 !

Capitaine Ludovic Vaugois

En direct du Pressoir !



Cinéma, ci-après les dates des prochaines programmations :

Mercredi 16 janvier – 20h30 : « **Sauver ou périr** » – Mercredi 30 janvier – 20h30 : « **Pupille** »

Mercredi 13 février – 17h00 & 20h30

Mercredi 13 mars – 20h30

Mercredi 10 avril – 17h00 & 20h30

Samedi 20 avril – Soirée Cinéma – 17h00 & 20h30 – Barbecue

Mercredi 08 mai - 20h30

Mercredi 05 juin – 20h30 et Mercredi 19 juin - 20h30

Mercredi 03 juillet – 20h30.

Théâtre :

Samedi 19 janvier – 21h00 et dimanche 20 janvier – 15h00.

« **Pause Caddie** » comédie en 2 actes de Jean- Charles Gaillard jouée par la troupe de Tinchebray.

Résumé : un hall d'immeuble bien tenu par une concierge bourrue. Un député et sa femme ainsi qu'un jeune couple vivent dans cet immeuble. L'arrivée d'un couple de SDF, l'une voyante, l'autre amnésique et voilà le départ d'une pièce drôle et joyeuse.

Vendredi 04 octobre – « **Les Misérables** » pièce mise en scène par la troupe de Rânes.

Enfin, pour terminer l'année 2019, nous vous invitons à notre...

Dîner Spectacle le **09 novembre** (date à noter dans vos agendas).

Cette soirée sera l'occasion de fêter les **10 ans** ! (et même un peu plus...) de notre Association.

Pour ce faire et partager ensemble l'évènement, nous avons demandé à la Compagnie Didier Tafflé de nous présenter son spectacle **GENERATION 70'S**.



Soirée uniquement sur réservations, des cartes seront en vente dès le mois de septembre. Nous vous donnerons plus de détails dans le prochain journal de la commune.

En attendant de se retrouver et partager ensemble de beaux moments, nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Le bureau

Lundi 3 septembre 2018, une nouvelle année scolaire a commencé. 70 élèves de la TPS aux CP ont retrouvé leurs camarades et leurs maîtresses en chorale : Dominique Guillotin avec les TPS-PS, Pauline Boé et Anne Epié pour les MS, Manuella Georget et Coralie Herfort pour les GS, Marion Brusteau pour les CP et les ATSEM Marylène Albouy et Marina Chesnel pour accompagner les enfants et les maîtresses tout au long de l'année.

Forts de leur expérience de chorale au printemps 2018, les élèves et leurs maîtresses ont démarré l'année en chanson en reprenant le répertoire de chants de l'année passée. Les nouveaux élèves se sont quant à eux laissés porter par leurs camarades lors de ce moment convivial et joyeux. Et parce que la vie c'est plus marrant en chantant, tous les lundis matins de cette nouvelle année scolaire, les enfants de l'école de Lonlay se retrouvent, des TPS aux CP, pour chanter. La chorale d'école a été cette année mise en place dès le mois de septembre pour préparer au mieux les élèves à la représentation finale du vendredi 24 mai dans l'abbatiale.

Croquer la vie à pleine dent !

Dès le 2^{ème} jour de la rentrée, tous les CP du RPI se sont jetés à l'eau, non seulement pour apprendre à lire et écrire avec leur maîtresse, mais aussi pour apprendre à nager au centre aquatique de Flers. Parce que très nombreux, le groupe de CP est cette année réparti sur les deux écoles (6 CP à St-Bômer et 19 CP à Lonlay). Les séances de piscine ont donc été l'occasion pour eux de se retrouver tous les mardis matins du 4 septembre au 4 décembre. Un autre projet les a également réunis le 13 décembre pour leur permettre de croquer cette nouvelle année à pleine dent : la visite d'un dentiste à l'école ! Tous les élèves de CP ont pu bénéficier de conseils pratiques d'hygiène bucco-dentaire mais aussi d'un dépistage gratuit réalisé par un dentiste. Cette action était proposée et coordonnée par l'infirmière scolaire, l'UFSD et le dispositif MTDents.

Culture et gourmandise...

Les CP ont également pu profiter d'un atelier de théâtre et d'expression corporelle animé par un conteur le vendredi 19 octobre. Cette intervention a eu lieu dans le cadre du Festival des Racontart organisé par la médiathèque de Domfront et relayé par celle de Lonlay. Début décembre, ce sont les classes de TPS-PS et MS qui ont assisté au spectacle *La puce, le chameau et les autres* dans la salle de Passais.

Au mois d'octobre, tous les élèves se sont affairés en cuisine pour la semaine du goût sur le thème des fruits et légumes d'automne. La veille des premières vacances a vu les élèves de MS, GS et CP tous réunis dans la salle de cantine pour confectionner, crumble aux pommes-poires-coings, salades de fruits et cake aux carottes. Les TPS-PS se sont quant à eux laissés tenter par la compote.

Autre projet fédérateur qui unit l'école et le village : les sorties mensuelles à la médiathèque. Tout au long de l'année, toutes les classes se rendent à la médiathèque accompagnées de leur maîtresse et des bénévoles. Ces sorties permettent à chaque élève d'emprunter un livre avant d'écouter, avec plaisir et attention, une ou plusieurs histoires, bien installés dans le coin lecture. De quoi donner envie d'y retourner en famille !

Générosité en action !

Le 7 décembre, le Téléthon a une nouvelle fois réuni tous les enfants. Tour à tour, chaque classe s'est rendue dans la salle de sport pour effectuer le plus de passages possibles sur les ateliers de gym. Un chocolat chaud offert par l'APE et des biscuits offerts par la biscuiterie ont redonné force et énergie à tous les enfants. Cette année, en plus de la participation active des élèves, davantage de familles se sont mobilisées en faisant des dons pour soutenir les actions du Téléthon. Tous les élèves et adultes de l'école ont salué cet élan de générosité. Merci à tous !

Un avant-goût de Noël a eu lieu le vendredi 14 décembre à l'école de St-Bômer en partenariat entre les deux écoles du RPI et l'APE. Cette année, différents ateliers étaient proposés aux enfants et à leur famille pour rythmer la soirée avant d'écouter les chants des élèves de St-Bômer : jeux de société, jeux géants, maquillage, photos avec le Père Noël, lectures d'histoires, bricolage de Noël. Et parce qu'ils ont été vraiment sages, le Père Noël de l'APE est revenu les voir avant les vacances pour distribuer généreusement chocolats et cadeaux à toutes les classes des deux écoles.

Un premier trimestre bien rempli et prometteur pour le reste de cette année 2018-2019 avec déjà en perspective la chorale du vendredi 24 mai, des spectacles, des sorties... à suivre !



Les CP comme des poissons dans l'eau !

De septembre à décembre, les élèves de CP se sont rendus à la piscine ! Ils ont été accueillis tous les mardis matins au

centre aquatique Cap'Flo de Flers. Les élèves ont été pris en charge par les maîtres-nageurs avec qui ils ont fait différentes activités dans le but d'être à l'aise dans l'eau, de s'y sentir bien, voire même de commencer à nager ! Les 10 séances de piscine ont permis de beaux progrès de ces apprentis nageurs !

Racont' art

Le vendredi 19 octobre, les élèves de CP se sont rendus à la médiathèque de Lonlay pour bénéficier d'un atelier proposé par un conteur. Dans le cadre du festival Racont'art, différents ateliers étaient proposés aux écoles. Les enfants ont ainsi écouté des histoires racontées en musique avec un N'goni (instrument africain), ils ont mis en scène des histoires et en ont raconté avec des percussions. C'était un moment enrichissant pour tous et très apprécié par les élèves qui ont bien volontiers participé !

Un dentiste dans la classe

Au cours du mois de décembre, les 25 élèves de CP du RPI Lonlay l'Abbaye – St Bomer se sont retrouvés pour assister à l'intervention d'une infirmière et d'un dentiste. Grâce à l'opération M'T Dents, proposée par l'UFSBD, les élèves ont accueilli dans leur classe un chirurgien-dentiste.

L'occasion d'en apprendre plus sur nos dents : comment elles poussent ? pourquoi il faut en prendre soin ? une carie c'est quoi ? Après la discussion, place à la pratique ! Les enfants se sont installés sur le siège du dentiste pour lui montrer leurs dents. Pour certains ce fut une première consultation avec le dentiste, l'occasion de dédramatiser cette rencontre mais aussi et surtout de rappeler l'importance de bien se brosser les dents et d'en prendre soin ! A l'âge où les premières dents com-



L'équipe enseignante

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour deux questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Lecture de la lettre des dirigeants de la Biscuiterie
- Courrier de Mme LEMONNIER Christiane : Proposition achat parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

1- Lettre des dirigeants de la Biscuiterie

M. Le Maire fait lecture du courrier des dirigeants de la Biscuiterie, Messieurs Gérard et Charles LEBAUDY, concernant la construction du nouvel entrepôt de Lonlay L'Abbaye.

Ce courrier est adressé à la CDC Domfront Tinchebray Interco, aux conseillers communautaires, en copie à M. le Maire de Lonlay L'Abbaye et à Nathalie Goulet, sénatrice de l'Orne.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires,

Lorsque Monsieur le Maire de Lonlay l'Abbaye nous a proposé de relocaliser nos stocks à Lonlay l'Abbaye, profitant de la révision du PLU, nous avons accepté l'idée avec enthousiasme.

Le Maire s'est alors mis en quête d'un terrain et une réunion de travail a eu lieu avec les services de la CCI pour argumenter sur l'idée d'une zone artisanale à Lonlay l'abbaye. Afin de boucler le dossier, on nous a demandé un engagement écrit, ce qui fut fait. Malheureusement l'avenir allait démontrer que nous serions les seuls à réellement s'engager sur ce projet...

C'est à cette époque que Messieurs Soul et Davy ont sollicité un rendez-vous à la biscuiterie juste pour vérifier l'exactitude des dires du Maire de Lonlay.... Ambiance....

Parallèlement à cela, une étude menée avec le promoteur régional (la SHEMA) et un maître d'œuvre (GCI) pour commencer à instruire le dossier. A cette époque déjà, le prix prohibitif demandé par la CCD en disait long sur l'engagement de celle-ci à nos côtés. Ce prix fut dans un premier temps rabattu pour être de nouveau augmenté par la suite....

Les services du département ont parfaitement joué leur rôle, trouvant des solutions pour accélérer l'instruction des dossiers de permis d'aménager de la zone et de permis de construire du bâtiment.

Après avoir signé courant 2017 un compromis pour l'acquisition des terrains auprès des propriétaires, l'Interco Domfront-Tinchebray n'a plus bougé... Je n'ai jamais rencontré qui que ce soit pour échanger sur nos besoins, nos contraintes, nos délais... J'apprendrai plus tard que celle-ci refusait de procéder à l'achat tant que le projet « biscuiterie » n'était pas sûr d'aboutir. Alors que notre engagement datait de 2016 et que les permis d'aménager et permis de construire avaient été obtenus.

Sont intervenues ensuite les fouilles archéologiques (auto-saisine ou sollicitation ? avec tous ces événements ou non événements, la paranoïa nous guette...) assez rares selon la SHEMA sur ce type de terrain. Il est à noter qu'à ce stade, il était connu de tous les acteurs sauf de nous que ces fouilles ne remettraient pas en cause le projet. A aucun moment nous ne fûmes convoqués à une quelconque réunion, à aucun moment nous ne fûmes destinataires d'une quelconque information comme si nous n'étions pas concernés, comme si nous n'avions aucun intérêt dans ce dossier. Malgré tout, l'Interco s'est souvenue de nous à l'issue de ces fouilles car ce nouvel épisode nous a valu de devoir signer le couteau sous la gorge un nouveau prix de terrain qui incluait le coût des fouilles sur notre parcelle, sans aucune négociation directe... Ce nouveau coût est bien sûr sans aucun rapport avec ce qui est proposé aux entreprises localement...

Grâce aux pressions de la SHEMA, des crédits-bailleurs, et donc de la notaire, un rendez-vous est enfin pris pour signer un compromis de vente de notre parcelle en juillet 2018.... (2 jours avant, la notaire me prévenait d'un éventuel report car elle n'arrivait pas à obtenir de l'Interco les pièces nécessaires). En ce 5 juillet, deux énormes surprises nous attendaient :

- La première fut de croiser à l'office notarial les anciens propriétaires qui venaient seulement de signer la vente de leur terrain à l'Interco. Cela veut tout de même dire que les fouilles archéologiques se sont déroulées sur leur terrain sans que ceux-ci ne soit prévenus et probablement sans que les auteurs des fouilles ne le sachent eux-mêmes... Cela veut également dire que les anciens propriétaires continuaient à assumer les charges du terrain sans pouvoir en disposer !

- La deuxième surprise fut de constater que notre parcelle n'était pas bornée car l'Interco avait fait border le terrain sans détailler les parcelles et donc que la vente définitive ne pouvait intervenir avant cela. Cette découverte ne fit pas bouger l'Interco pour autant... pendant un mois la notaire se battra ensuite pour faire intervenir un géomètre ce qui n'est pas de son ressort...

Conséquence de toute cette inaction : Nous apprenons que le nouveau numérotage ne pourrait être obtenu tant que l'acte d'acquisition de Domfront Interco ne serait pas publié à la conservation des hypothèques soit un délai de 4 à 5 mois à compter de la date du dépôt le 3 août dernier...

Mauvaise volonté, laxisme, querelle d'élus, nous ne savons quelle est la ou quelles sont les raisons de ce fiasco et de « l'oubli » de la mission de service aux citoyens, aux entreprises, aux salariés, toujours est-il que l'échelle temps sur laquelle évolue les entreprises aujourd'hui ne peut s'adapter à celle de nos élus.

La Biscuiterie de l'Abbaye n'est plus dans la même situation qu'en 2016, ce transfert ne peut plus attendre d'autant plus de nouvelles exigences apparaissent (besoin d'accroissement des capacités de production). Il est un moment où attendre coûte plus cher que renoncer pour se redéployer, c'est la raison pour laquelle nous avons entamé les démarches pour abandonner le projet malgré les coûts déjà engagés et Comme par hasard, subitement, toutes les barrières au démarrage du chantier sont évaporées.... !!! ???

Aujourd'hui, nous apprenons par la presse que toute cette laborieuse et coûteuse chronologie serait dictée par des lenteurs administratives... alors que c'est justement grâce à la diligence et à l'ingéniosité des services de la préfecture que les différents permis ont été obtenus si rapidement !!!

Nous ne sommes pas très friands des débats polémiques sur la place publique néanmoins nous tenons à vous signifier par ce courrier que nous ne sommes pas dupes, que nous sommes très étonnés du manque d'enthousiasme (c'est un euphémisme), de soutien administratif et financier qu'une entreprise créatrice d'emplois sur son territoire reçoit des élus de son intercommunalité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Gérard Lebaudy Charles Lebaudy

2. Complications : Méthodes de travail de certains élus

En complément de cette lettre, M. Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la transformation du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme), il avait organisé des réunions afin de connaître les besoins de des ENTREPRISES de la Commune.

Trois ENTREPRISES ont exprimé le besoin de se développer :

- La Biscuiterie de Lonlay : 5000 m2
- Les Etablissement LEBAUDY (John Deere)
- L'Entreprise LP Sécurité : 400 m2.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de différentes difficultés rencontrées :

1/ Tout d'abord le projet de zone d'activité de Lonlay l'Abbaye. Lorsque M. Le Maire a évoqué pour la première fois le sujet avec M.NURY, sa réponse a été très encourageante :

"Mais tu es fou, tu ne te rends pas compte du coût "

Ce à quoi M. Le Maire a répondu " **Quand c'est à Tinchebray, ce n'est jamais trop cher, ailleurs c'est toujours trop cher**".

Créer cette zone d'activité c'est aussi créer de l'emploi. M. Le Maire ne comprend donc pas les réticences de M. NURY alors que le travail est la priorité des priorités. En effet pour des parents la plus grande fierté n'est-elle pas de voir leurs enfants au travail.

2/ Concernant le dossier multiservices (Mairie), M. Le Maire ajoute que la Commune a obtenu une subvention de la préfecture.

Il avait été également demandé une subvention auprès du Pays du Bocage, à l'époque présidé par M. NURY mais il s'avère que celui-ci n'a pas transmis la demande aux décideurs, ce qui a été confirmé à M. Le Maire, par le vice-président du Pays du Bocage, M. GOUASDOUE, Maire de FLERS.

M. Le Maire mentionne que la non-présentation du dossier constitue une faute très grave pour un président. M. NURY a répondu à M. Le Maire : « **Tu n'en a pas besoin** ».

Il s'agit tout de même d'un manque à gagner pour la Commune de Lonlay de 100 000 €

... **confiance**...

3/ D'autre part, suite à la fusion, la CDC Domfront Tinchebray Interco a été mise en cause :

3 fois devant le tribunal administratif

- a) Par le maire de Chanu
- b) Par la préfecture au sujet l'assainissement
- c) Par la commune de Lonlay pour l'application d'une pénalité de 10 383 euros.

4/ M. Le Maire clôture son exposé par une anecdote qui démontre bien les méthodes de travail de certains élus.

M. Le Maire explique que lors d'un déjeuner partagé avec M.NURY au relais de l'abbaye, au milieu du repas, il me dit " **j'espère que tu vas rester sage**". Il a vu que je n'avais pas compris et a précisé " **c'est bientôt les cantonales, j'espère que tu vas rester sage sinon je suis très rancunier**". M. Le Maire laisse à chacun de prendre la mesure de ces paroles et comprendre dans quel climat se fait le travail... pression... intimidation...

M. Le Maire ajoute qu'il a toujours promis la transparence et la vérité. Or, aujourd'hui M. Le Maire se demande où est l'exemplarité et indique que ces attitudes, ces méthodes frôlent la fourberie, la paranoïa.

Comme l'avait affirmé Madame Nathalie GOULET, aujourd'hui Sénatrice de l'Orne : « pour moi, Jérôme NURY c'est un jeune qui fait une politique de vieux » (Ouest France 12 avril 2010).

3 Avenants - Marché Aménagement de l'ancien presbytère en maison de service au public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur cinq devis en plus-value et deux devis en moins-value dans le marché d'Aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public à savoir :

- Devis Entreprise AMP - LOT 3 : + 737.50 € HT

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 3 à 54 689.50 € HT

- Devis Entreprise MFI – LOT 6 : + 1 450.00 € HT

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 6 à 12 687.82 € HT

- Devis Entreprise EUROTHERM – LOT 7 : + 275.27 € HT

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 7 à 12 554.25 € HT

- Devis Entreprise EJS – LOT 9 : - 3 123.00 € HT

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 9 à 36 228.00 € HT

- Devis Entreprise GAULIER – LOT 12 : - 469.06 € HT

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 12 à 38 961.09 € HT

- Devis Entreprise MENUISERIE LOUISE - LOT 4 : + 1 707.38 € HT

Soit Avenant n° 2 portant le marché public du lot 4 à 34 891.48 € HT

- Devis Entreprise CARRELAGES FLERIENS – LOT 11 : + 445.00 € HT

Soit Avenant n° 2 portant le marché public du lot 11 à 9 321.00 € HT

Pour un montant total de de 1 023.09 € HT en plus-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Le montant du marché s'élève dorénavant à 361 856.57 € HT.

4 Etude de devis pour travaux de finition – Aménagement de l'ancien Presbytère en maison de service au public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public, des travaux de finition sur le parquet bois existant : dégauchement de l'escalier accessoire vers RDC, WC et chambre sont à prévoir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise GAULIER pour un montant de 1 182.75 € HT soit 1 419.30 € TTC.

5 Etude de devis pour travaux de modification de réseau France Télécom – Aménagement de l'ancien Presbytère en maison de service au public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public, des travaux de modification de réseau France Télécom sont à prévoir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise Ledauphin Normandie pour un montant de 2 148.00 € HT soit 2 577.60 € TTC.

6 Avenant - Marché Aménagement d'un salon de coiffure et d'un logement dans l'ancienne Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur trois devis en plus-value dans le marché d'Aménagement d'un salon de coiffure et d'un logement locatif social dans l'ancienne Mairie à savoir :

> Devis BABIN ENTREPRISE - **LOT 4** : + 2 020.07 € HT pour le Salon de Coiffure

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 4 à

- Partie Salon de coiffure HT : 5 360.55 € HT

> Devis Entreprise EJS – **LOT 6** : + 1 460.00 € HT pour le Salon de Coiffure

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 6 à € HT

- Partie Salon de coiffure HT : 9 332.00 € HT

> Devis Entreprise GAULIER – **LOT 7** : + 2 531.88 € HT pour le Salon de Coiffure

Soit Avenant n° 1 portant le marché public du lot 7 à € HT

- Partie Salon de coiffure HT : 8 467.13 € HT

Pour un montant total de de 6 011.95 € HT en plus-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Le montant du marché pour la partie Salon de coiffure s'élève dorénavant à 50 856.69 € HT.

Le montant du marché total s'élève dorénavant à 117 177.00 € HT.

7 Etude du devis VEOLIA - Confection branchements Salon de coiffure et logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à VEOLIA pour la confection de 2 branchements eau afin d'alimenter le futur salon de coiffure et le logement locatif social situé au-dessus.

Le devis de VEOLIA s'élève à la somme de 1 806.78 € HT soit 2 168.14 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis.

8 Location entre la commune et Mme BOISSEE, Salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la cessation d'activité pour retraite de l'actuelle coiffeuse, il avait été décidé d'aménager un salon de coiffure au rez-de-chaussée et de réhabiliter un logement locatif social dans le centre bourg.

Après appel à candidature, Mme BOISSEE Sandra a été retenue pour diriger le nouveau salon de coiffure dénommé LON'LAY CHEVEUX sis 2 Place St Sauveur en cette commune.

Monsieur le Maire expose le projet de bail d'une durée de 9 ans commençant à courir le 1^{er} Octobre 2018 pour l'activité suivante : Salon de coiffure et vente de produits s'y rattachant, comprenant le matériel suivant :

- | | | |
|---------------------------------|----------------------------|---|
| - 1 Bac à shampoing 2 personnes | - 1 Micro-onde, | - 1 Chaise enfant |
| - 5 Fauteuils marron | - 1 Service de tasse, | - 1 Porte-manteau |
| - 1 lot de serviettes | - 1 Tablette à roulette, | - 2 meubles à tiroirs |
| - 1 lot de peignoirs | - 1 Tablette mise en plis, | - 2 chaises de bar |
| - 2 tablettes à roulettes | - 1 Table de lecture, | - 1 Etagère pour café |
| - 2 sellettes | - 3 Fauteuils bleus, | - 1 Tabouret |
| - 1 climazon | - 1 Caisse | - Décoration intérieure |
| - 1 séchoir casque | - 2 Etagères ovales, | - Chaîne Hifi |
| - 4 marches pied, | - 3 tablettes + équerres, | - Téléphone |
| - 2 poufs enfants | - 3 Miroirs femme, | - Fourniture (pour étagère au plan de travail |
| - 1 Machine à laver | - 2 miroirs homme, | - Fourniture (pour rénover étagère et bac) |
| - 1 Senseo, | - 1 Fauteuil barbier, | |
| - 1 Bouilloire, | - 3 étagères d'angle | |

Le montant de la location serait fixé à 500.00 € HT soit 600.00 € TTC mensuellement, avec un dépôt de garantie d'un mois.

Toutefois, afin d'encourager la locataire dans son activité, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 6 mois à compter du 01 octobre 2018, avec 3 mois supplémentaires de gratuité afin de lui rembourser l'achat du matériel, soit une gratuité de 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2018.

M. le Maire précise que l'ensemble du matériel présent dans le Salon de coiffure appartient à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et Madame BOISSEE Sandra.

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par moitié aux preneurs et moitié au bailleur.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

9 Etude de devis suite consultation pour étude de sol dans le cadre du projet de construction d'une MAM (Maison d'assistantes maternelles)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une MAM, Maison d'assistantes maternelles à Lonlay l'Abbaye.

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que plusieurs endroits avaient été envisagés pour la construction de cette MAM. Cependant, après réflexion, il s'avère que, la parcelle cadastrée AD 179, station de pompage au niveau des pompiers, reste la solution la plus envisageable car la commune peut disposer du terrain.

Pour réaliser ce projet, il convient de faire une étude sol et pour ce faire, trois entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise Fondasol de Caen, pour un montant de 2 980 € HT soit 3 576 € TTC
- Entreprise Géotechnique d'écouflant pour un devis de 1 760 € HT soit 2 112 € TTC
- Entreprise Fondouest de Granville pour un montant de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Géotechnique pour un montant de 1 760 € HT soit 2 112 € TTC et autorise M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatif à ce dossier.

10 Location Appartement 2 rue de Stogursey (au-dessus de l'école)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé au-dessus de l'école – 2 rue de Stogursey est libre depuis plusieurs mois.

M. Grégory GESQUIN et Mme Elodie PITOIS sont intéressés par la location de cet appartement, pour un

loyer de 355 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer l'appartement sis 2 rue de Stoursey à compter du 15 Octobre 2018 à Monsieur Grégory GESQUIN et Madame Elodie PITOIS, pour un loyer mensuel de 355 €, avec un dépôt de garantie égal à un loyer, soit 355 €.

Autorise Mr le Maire ou ses Adjointes à signer le bail à intervenir.

11 Location Appartement n°2 impasse du Moulin (au-dessus de la Boulangerie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement n°2 situé Impasse du Moulin, au-dessus de la boulangerie, est libre.

M. Baptiste AVENEL est intéressé par la location de cet appartement, pour un loyer de 177.99 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer l'appartement n°2 situé Impasse du Moulin à compter du 5 Octobre 2018 à Monsieur Baptiste AVENEL, pour un loyer mensuel de 177.99 €, avec un dépôt de garantie égal à un loyer, soit 177.99 €.

Autorise Mr le Maire ou ses Adjointes à signer le bail à intervenir.

12 Adhésion et retrait de communes au SMICO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable aux adhésions des communes de : Périers sur Le Dan, Verson, Lougé sur Maire, St Hilaire du Harcouët (commune nouvelle), Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaine, Valorbiquet, Ecouves, Putanges le Lac,

Ainsi que le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre

- émet un avis favorable au retrait des communes de : Barou en Auge, La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Radon, Appenai sous Belleme, Juvigny sous Andaines, Passais la Conception, Le Sap, St Hilaire du Harcouët, St Cyr du Roncerai, CDC des Courbes de l'Orne, Chénéduit, La Fresnaye au sauvage, Sainte Croix sur Orne, Putanges-Pont Ecrepin.

- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.

- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

13 Raccordement éclairage public et branchement fête foraine

M. Le Maire laisse la parole à M. COQUIO.

M. COQUIO explique au Conseil municipal qu'il existe actuellement 2 compteurs d'éclairage public mais qu'il serait peut-être judicieux de regrouper les deux compteurs pour n'en faire plus qu'un afin de faire des économies d'abonnement.

M. COQUIO ajoute que ce nouveau compteur pourrait alimenter le branchement de la fête foraine, ce qui éviterait de demander un branchement provisoire chaque année.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et laisse le soin à M. COQUIO d'étudier ce projet plus en détail.

14 Chauffage de l'église

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé au Diocèse de Sées, demandant une participation financière à hauteur de 50 % du devis afin d'assurer la réalisation de l'installation du chauffage dans l'église.

En effet, M. Le Maire ajoute que depuis plusieurs années, les collectivités subissent des pertes de recettes et la commune de Lonlay est contrainte de suspendre certains dossiers notamment l'installation de panneaux photovoltaïques qui devait être subventionné mais qui ne le sera finalement pas.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux d'installation de chauffage dans l'église mais seulement si le Diocèse participe financièrement à ce projet à hauteur de 50 %

- d'Autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

15. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et suppression corrélative du poste d'attaché territorial au 01 janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le départ en retraite de Mme Evelyne LEBOUCHER, employée en tant qu'attaché territorial, a été reporté au 1^{er} janvier 2019.

Pour la remplacer, le Conseil Municipal doit fixer les bases de salaire de la personne qui la remplacera afin d'organiser un recrutement avec diffusion du poste.

Il convient donc de supprimer le poste d'attaché territorial à 35h hebdo et de créer un poste au Grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe avec un temps de travail à temps complet de 35h hebdo, au 6^{ème} échelon dont l'indice brut est 380 et l'indice Majoré est 350.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Vu l'avis du comité technique en date du 27 septembre 2018, de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe, à compter du 1er juillet 2018 au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux à raison de 35 heures hebdo, avec suppression du poste d'Attaché Territorial au 1er juillet 2018.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2018

Monsieur Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

16. Courrier de Mme LEMONNIER Christiane : Proposition achat parcelle.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Madame Christiane LEMONNIER, demeurant St Nicolas, qui propose à la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée Section AS n° 264 située « Le Clos » d'une contenance de 4 000 m² lui appartenant.

M. le Maire ajoute que cette parcelle est enclavée dans la parcelle AS 263 récemment achetée par la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle AS N° 264 appartenant à Mme Christiane LEMONNIER pour un montant de 8 000 € soit 2 € le M².
- charge Maître PIGEON, Notaire à Domfront d'établir l'acte notarié à intervenir. Les frais d'actes étant à la charge de la Commune, acheteur.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte.

17 Questions diverses

M. Le Maire fait lecture d'un courrier émanant de M. et Mme HEDOU Julien et Annabelle, demandant la réfection de l'enrobé situé face au cimetière au bout de la rue St Nicolas et la possibilité de déplacer ou supprimer le panneau pour permettre la création d'une clôture plus harmonieuse.

M. HEDOU nous avait fourni un devis de l'entreprise ELIE Travaux publics pour un montant de 1 421.00 € HT soit 1 705.20 € TTC.

Cependant, la commune a demandé un devis à l'entreprise LEBLANC :

- enrobé noir = 1 106.75 € HT soit 1 328.10 € TTC

- revêtement en émulsion bicouche = 851.55 € HT soit 1 021.86 € TTC

M. Le Maire ajoute qu'il convient de voir avec M. HEDOU pour le choix du revêtement mais que la prise en charge du devis se fera pour moitié à la charge de la commune et pour moitié à la charge de M. et Mme HEDOU.

Le conseil Municipal prend acte et accepte la prise en charge du devis de l'entreprise LEBLANC pour moitié en fonction du devis retenu par M. HEDOU.

M. Le Maire fait lecture du courrier de M. et Mme HERBERT Roger et Christine – Lotissement du Clos, demandant un aménagement de leur entrée pour une question de sécurité.

En effet, ils souhaiteraient faire des travaux d'abaissement des bordurettes sur 4 mètres et aussi supprimer le talus dont une partie est sur la commune pour le remplacer par de l'enrobé. Ces travaux sont à leur charge.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande et accepte ces travaux.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture des menuiseries faces extérieures à la Médiathèque sont à prévoir. Le devis de l'entreprise Gaulier s'élève à la somme de 2 437.50 € HT soit 2 925.00 € TTC.

M. Le Maire ajoute qu'il y a lieu de refaire la peinture murale de la sacristie et que la commune accepte de prendre en charge la fourniture de la peinture mais laisse le soin au bénévole de la paroisse de réaliser le travail. Le devis de l'entreprise Gaulier s'élève à la somme de 562.50 € HT soit 675.00 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte et accepte ces deux devis.

M. Le Maire fait lecture du courrier de M. NATIVELLE habitant La Réauté qui se plaint des nuisances de la part de son voisin M. Denis LEBOSSE. En effet, celui-ci fait trop de bruit. Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et précise qu'il existe des médiateurs.

M. Le Maire fait part au conseil Municipal d'une demande de subvention de la part du Collège du Sacré cœur de Domfront pour un voyage à Rome. M. Le Maire précise que la question a déjà été abordée et que les subventions ne sont accordées qu'aux associations de la commune.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour deux questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Etude du Devis de l'Entreprise GAULIER pour l'enseigne de La Mairie

- Etude du devis de l'Entreprise DEGRENNE pour le nettoyage de la façade de la Mairie, de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

1 Lancement consultation Maîtrise d'œuvre – Construction d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) située sur la parcelle cadastrée AD 179.

Il convient maintenant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'architectes pour les travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

2 Avis sur enquête publique – Installation classées GAEC Les Vallées

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour une installation classée – dossier présenté par le GAEC LES VALLEES sise au lieu-dit « Les Vallées Le Coq » à Saint Bômer les Forges en vue de l'extension de l'élevage porcin, qu'il exploite à ladite adresse.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un (ou plusieurs) conseiller(s) qui serai(en)t intéressé à l'affaire débattue doi(ven)t se retirer de la séance, soit, à tout le moins, se montrer très réservé(s) lors du débat afin de ne pas influencer le conseil, et, de toute façon, ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier

3 Etude de devis pour travaux de peinture – 1er étage au-dessus de la Bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de peinture, au 1er étage au-dessus de la Médiathèque.

Pour ce faire, deux entreprises ont été sollicitées :

- l'entreprise GAULIER pour un montant de 11 605.20 € TTC
- l'entreprise LABOUR pour un montant de 11 758 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise GAULIER pour un montant de 9 671.00 € HT soit 11 605.20 € TTC.

4 Etude de devis pour travaux de plomberie - 1er étage au-dessus Bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de plomberie, au 1er étage au-dessus de la Médiathèque.

Pour ce faire, deux entreprises ont été sollicitées :

- l'entreprise EURO THERM pour un montant de 3 737.86 € HT soit 4 111.65 € TTC
- l'entreprise GERAULT n'a pas répondu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise EURO THERM pour un montant de 3 737.86 € HT soit 4 111.65 € TTC

5 Etude de devis pour travaux de réfection des pavés devant l'Abbaye

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection des pavés devant l'Abbaye.

Pour ce faire, deux entreprises ont été sollicitées :

- l'entreprise EG MACONNERIE :

- Le premier devis s'élève à la somme de 11 328 € TTC auquel il convient d'ajouter 13 050 € TTC de fourniture de marchandise soit un total de 24 378 € TTC

- Le deuxième devis est établi au temps passé soit 48 € TTC de l'heure.

- l'entreprise RIALLAND MACONNERIE :

- Le premier devis s'élève à la somme de 11 360 € TTC auquel il convient d'ajouter entre 3 150 € TTC et 3 780 € TTC de fourniture de marchandise soit un total compris entre 14 510 € et 15 140 € TTC.

- Le deuxième devis est établi au temps passé soit 37 € TTC de l'heure.

Après étude des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise RIALLAND MACONNERIE pour un montant de 11 360 € TTC auquel il convient d'ajouter

de 3 150 € à 3 780 € TTC de marchandises, qui seront achetées par la Commune.

6 Décision modificative – Budget Commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Recette d'investissement : - C/ 165 : + 500.00 €

Dépense d'investissement : - C/ 1641 : + 500.00 €

7 Point sur l'Assainissement Collectif et non collectif

M. Le Maire fait une rétrospective au Conseil Municipal sur l'Assainissement collectif et non collectif.

Jusqu'au 31 décembre 2016, la Commune de Lonlay L'Abbaye avait la COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT (STATION D'ÉPURATION). Cette station d'épuration actuellement constituée de trois bassins de lagunage est fréquemment en dépassement :

- de sa charge hydraulique et
- de sa charge nominale.

Pour toutes ces raisons, suite aux conseils des services du Département :

le 21 septembre 2016, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation **d'une station complémentaire** à la SOGETI : estimation à 390 000 € et une réhabilitation des réseaux estimée à 75 000 €

le 9 décembre 2016, un compromis d'achat a été signé avec Mme Marie-Thérèse LEBAUDY pour un terrain d'une superficie de 88 a 35 ca,

le 9 décembre 2016, un compromis d'achat a été signé avec Mme Yvette HAMARD pour un terrain d'une superficie de 150 m².

M. Le Maire ajoute, « **Toutes les conditions étaient réunies afin de respecter notre engagement d'être réactif** ».

**le 1^{er} janvier 2017 : Prise de la Compétence Assainissement par la Communauté de Communes
DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO**

Les complications arrivent.

Tout le Projet de réalisation d'une station complémentaire est gelé.

le 12 octobre 2017, la CDC DTI délibère pour constituer un budget annexe Commune par Commune.

Dans la pratique, cela veut dire que la CDC décide des dépenses et que les Communes sont obligées d'honorer le paiement.

Monsieur le Maire précise : « Il me semble que le décideur doit honorer ses dépenses. »

le 13 décembre 2017, la CDC DTI reçoit un **courrier de la Préfète** qui lui explique que :

« Cette délibération du 12 octobre 2017, appelle de ma part les observations suivantes : **L'article L 2224-11 du Code général des collectivités territoriales...**, pour les Communautés de Communes, les textes ne prévoient pas la possibilité de créer un budget ANNEXE par Commune. En conséquence, je vous demande de bien vouloir **procéder au retrait de cette délibération.** »

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau

le 17 janvier 2018 : le dossier est transmis à la CDC DTI par la SOGETI afin qu'il soit transmis à la DDT de l'Orne - Service Police de l'eau, pour instruction.

Le dossier est toujours bloqué à la CDC à ce jour (14/11/18)

le 29 janvier 2018 : Demande de permission de voirie par la SOGETI au Conseil départemental pour une sortie sur la RD 56 (Lonlay – Domfront).

A CE JOUR (14/11/18) , aucune réponse. Suspicion.

le 11 avril 2018 – Confirmation par mail de la SOGETI : « En terme de planning, il faut que le dossier de consultation des entreprises (DCE) soit terminé pour début **juin 2018**. Normalement, vous devriez avoir le retour de l'instruction du Dossier Loi sur l'eau vers fin mars début avril 2018. ».

OR A CE JOUR (14/11/18) TOUJOURS RIEN

le 13 juin 2018 ; La préfecture de l'Orne conteste la constitution de budgets annexes de la CDC DTI. La décision du Conseil d'état est attendue dans les semaines à venir.

le 29 juin 2018 : La Direction des territoires (Préfecture de l'Orne) écrit à Monsieur le Président de la CDC DTI :

« Dans la mesure où une nouvelle Station de traitement des eaux usées sur la Commune de Lonlay L'Abbaye était en projet, mes services ont accepté de façon dérogatoire de ne pas exiger les données nécessaires à la détermination de la conformité de la Station de traitement des eaux usées en 2016 et 2017. Cependant en l'absence de demande d'autorisation par la CDC pour ce projet, cette dérogation n'a plus lieu d'être. »

8 Dossier de consultation des entreprises / Financement de l'Agence de l'eau.

M. DEROUET précise qu'en tant que Maire de Lonlay, il est intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil communautaire afin que la demande de subvention soit déposée **avant le 30 juin** (pour bénéficier de subventions les plus avantageuses). **RIEN N'A ÉTÉ FAIT**

M. le Maire fait ensuite référence à **l'Article paru dans le Ouest France en date du 9 novembre 2018** qui précise que l'ancien Président de la CDC Domfront Tinchebray Interco, bien que devenu Député, continue de diriger les affaires de l'intercommunalité.

le 12 novembre 2018, Visite de la Station d'épuration par la DDT de L'Orne – Police de l'eau, en présence du Vice-Président de la CDC DTI, Monsieur Michel CHANCEREL et Monsieur le Maire de Lonlay, (Attente du Rapport)

EN CONCLUSION, depuis la prise de compétence Assainissement par la CDC DTI au 1^{er} janvier 2017, il n'y a aucune avancée du dossier.

**LAXISME, MAUVAISE VOLONTÉ,
MÉTHODE POLITICIENNE
OÙ EST L'EXEMPLARITÉ ?**

9 Bail commercial entre la Commune et Mme Sandra BOISSEE - Salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de conseil Municipal, une délibération a été prise concernant le bail commercial entre la Commune et Mme Sandra BOISSEE.

Cependant, il convient de délibérer à nouveau afin de modifier les conditions d'élaboration du bail.

Monsieur le Maire expose le projet de bail d'une durée de 9 ans commençant à courir le 1^{er} Octobre 2018 pour l'activité suivante : Salon de coiffure et vente de produits s'y rattachant.

Le montant de la location serait fixé à 500.00 € HT soit 600.00 € TTC mensuellement, sans dépôt de garantie.

La locataire s'engage à rembourser la taxe foncière et les ordures ménagères et à prendre une assurance pour compte.

Toutefois, afin d'encourager la locataire dans son activité, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 6 mois à compter du 01 octobre 2018.

M. le Maire précise que l'ensemble du matériel présent dans le Salon de coiffure appartient à Mme Sandra BOISSEE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et Madame Sandra BOISSEE.

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par moitié aux preneurs et moitié au bailleur.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents concernant ce dossier de location.

10 Délégation du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé à l'Assemblée, à l'issue d'un vote à bulletins secrets et à la majorité absolue, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° de procéder, dans les limites d'un montant unitaire de **500 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 5° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 6° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 7° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 8° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 €**,
- 9° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 10° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 11° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 12° d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,
- 13° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- 14° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **5 000 €** par sinistre,
- 15° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à **500 000 €** par année civile.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les présentes propositions.

11 Achat matériel Ancien Salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la cessation d'activité pour retraite de l'actuelle coiffeuse, Madame LEMONNIER Claudine, il avait été décidé d'aménager un salon de coiffure au rez-de-chaussée et de réhabiliter un logement locatif social dans le centre bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la possibilité de racheter un lot de mobilier de salon de coiffure appartenant à Madame LEMONNIER Claudine, pour un montant de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter un lot de mobilier de salon de coiffure à Madame LEMONNIER Claudine pour un montant de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC.

12 Mise en place de moyens de paiement (Trésorerie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les usagers sont de plus en plus demandeurs de moyens de paiement dématérialisés.

Il existe 3 moyens de paiement :

- le prélèvement SEPA, avec comme date de prélèvement le 10 du mois ;
- le TIPI, paiement par carte bancaire sur internet ;
- Payfip : l'équivalent du téléversement, le prélèvement à l'échéance.

Afin de satisfaire ces usagers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place ces trois moyens de paiement
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou ses adjoints, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ces nouveaux services.

13. Echange Lebert-Ducreux / Commune de Lonlay L'Abbaye

M. le Maire informe le conseil municipal de l'échange entre M. LEBERT et la commune de Lonlay L'Abbaye, pour une partie de la parcelle cadastrée AS 317 et AS 263 situés Le Clos.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer, auprès de Maître PIGEON notaire à Domfront, l'acte d'échange, à savoir :

- Bien cédé par M. LEBERT à la Commune : Section AS 317 pour une partie de parcelle
- Bien attribué à M. LEBERT : Section AS 263 pour une partie de parcelle

Le solde est estimé à 2 € le m² en cas de différence de superficie entre les 2 parcelles.

14. Etude de devis pour travaux de nettoyage de la façade de la Mairie, de l'église de Lonlay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de nettoyage de la façade de la Mairie, de l'église de Lonlay L'Abbaye.

Après étude des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise DEGRENNE pour un montant de 3 496.80 € HT soit 4 196.16 € TTC.

15. Gratification stagiaire

Monsieur le Maire demande à Madame Natacha BOUCHARD, conseillère municipale, de quitter la salle de conseil car celle-ci est concernée par le sujet traité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Lonlay L'Abbaye a reçu un stagiaire, M. Simon BOUCHARD, fils de Madame Natacha BOUCHARD, pendant 2 semaines, auquel viendra s'ajouter une semaine de stage supplémentaire.

Le stage n'est pas soumis à rémunération, toutefois, du fait que le stage s'est bien déroulé et afin d'encourager le jeune stagiaire, il pourrait être envisagé de lui verser une gratification.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à M. Simon BOUCHARD, une gratification de 60 € par semaine de stage.

16. Avenant N° 2 sur le LOT 12 – Marché Aménagement de l'ancien Presbytère en maison de services au public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur un devis en plus-value dans le marché d'Aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public à savoir :

> Devis Entreprise GAULIER – **LOT 12** : + 1 865.00 € HT

Soit Avenant n° 2 portant le marché public du lot 12 à 40 826.09 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer l'avenant à intervenir.

Le montant du marché s'élève dorénavant à 363 721.57 € HT.

17 Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la prochaine venue d'une personne pour exercer son activité dans la salle de télétravail située 3 Place Saint Sauveur.

La Commune lui mettra à disposition ce local. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'occupation précaire entre la Commune et son occupant doit être établie pour une redevance mensuelle de 50 € pour participation aux divers frais. Cette convention prendra effet au 1^{er} décembre 2018.

#Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de M. Alain BRARD sollicitant l'aménagement de la côte située au lieu-dit « la Savrière ».

Afin de circuler plus aisément, il sollicite l'aménagement d'aires de stationnement de part et d'autres de cette route. Selon M. BRARD, cette solution permettrait une circulation plus aisée en cas de croisement avec des engins agricoles. Vu le nombre de chemins communaux sur Lonlay, des travaux de ce type ne semblent guère être envisageables.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comice agricole aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2019 à Domfront sur le thème de « La Musique ».

L'élection des Miss se déroulera le samedi 23 mars 2019. Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour la recherche de 3 Miss, âgée de 17 à 25 ans maximum, pour représenter la commune de Lonlay L'Abbaye.

Aussi, les jeunes filles intéressées par cette élection peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie (date limite de candidature 1^{er} mars 2019).

Madame Jacqueline GUERIN, conseillère municipale informe le conseil que la propriétaire du local prévu pour stocker le char s'est désistée. Il convient donc de trouver un autre endroit pour le stocker.

M. le Maire prend note et répond qu'il va faire le nécessaire auprès de la propriétaire pour qu'elle revienne sur sa décision et qu'elle accepte de stocker le char.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour deux questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Protection Incendie - Mairie
- Marché de voirie 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

1 Vote du budget primitif 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 832 088.00 € pour la section de fonctionnement et 613 754.39 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	53 012.12
Charges de personnel	103 300.00
Autres charges de gestion	65 400.00
Atténuation de produits	5 000.00
Charges financières	10 821.49
Charges exceptionnelles	500.00
Virement à la section d'investissement	582 204.39
Opérations d'ordre	11 850.00

Recettes :

Atténuation de charges	34 000.00
Produits de services	38 700.00
Impôts et taxes	393 217.00
Dotations et participations	272 571.00
Autres produits de gestion courante	92 000.00
Produits exceptionnels	1 600.00

Section d'investissement**Dépenses**

Emprunts et dettes assimilés	37 754.39
Immobilisation incorporelles	5 000.00
Immobilisations corporelles	106 000.00
Immobilisations en cours	465 000.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	582 204.39
Opérations d'ordre	11 850.00
Dotations fonds divers	8 500.00
Subventions d'investissement	10 000.00
Emprunts dettes	1 200.00

2 Consultation Maîtrise d'œuvre – Projet MAM

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 novembre 2018, a décidé de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants :

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au cabinet SICA, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un maison d'assistantes maternelles

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

3 Versement indemnité pour congés payés non pris

M. Le Maire indique au conseil municipal que Mme Evelyne LÉBOUCHER sera en retraite au 1er janvier 2019 et qu'elle n'a pas eu le temps de solder ses congés payés du fait de son congé de longue maladie.

M. Le Maire précise qu'il reste 6 jours de congés sur 2017 et 20 jours de congés sur 2018 à Mme Evelyne LÉBOUCHER.

Considérant la situation d'un fonctionnaire n'ayant pu solder ses congés annuels suite à indisponibilité physique,

Considérant l'article 5 du décret n°85 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels de fonctionnaires stipulant « un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice »,

Considérant la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) posant une exception en cas de fin de relation de travail, et limitant l'indemnisation d'au moins quatre semaines (directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003),

Considérant qu'aucune réglementation ne prévoit de quelle manière indemniser les congés qui n'ont pu être pris du fait de la maladie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le paiement exceptionnel à Mme Evelyne LÉBOUCHER d'une indemnité compensatrice de congés payés suite à sa radiation des cadres pour invalidité,

- décide que l'indemnisation des congés non pris d'un fonctionnaire n'ayant pu solder ses congés annuels suite à indisponibilité physique est basée sur le taux horaire du traitement indiciaire de l'agent détenu à la date de la radiation des cadres soit 20.52 € de l'heure,

- prend acte du montant à verser en conséquence soit la somme de 2 697.15 €,
- précise que le paiement des congés est soumis à cotisation.

4 Désignation représentant et suppléant au comité de pilotage du site NATURA 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

1. Véronique BESNARD, représentant,
2. Christian DEROUET, suppléant

pour représenter la Commune de LONLAY L'ABBAYE au Comité de Pilotage de du site Natura 2000 « Landes du tertre bizet et Fosse Arthour ».

5 Création et lancement de la consultation pour le Lotissement « Saint Nicolas »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis le 11 juin 2018 la parcelle cadastrée AS 263 d'une superficie de 3ha 06a 65ca, auquel il conviendra d'ajouter la parcelle AS 264 d'une superficie de 4 000 m² en cours d'acquisition, situées Le Clos, dans le but de créer un lotissement communal.

M. Le Maire ajoute que le conseil municipal souhaite donner le nom suivant à ce nouveau lotissement : « Saint Nicolas » et que celui-ci sera assujetti à la TVA.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'accord de création du lotissement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de création d'un lotissement communal nommé « Saint Nicolas » sur les parcelles AS 263 et AS 264 Le Clos,
- donne tous les pouvoirs à M. Le Maire et à ses adjoints pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet.

6 Subventions – Comité socio culturel et de Loisirs du Domfrontais

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de :

- Comité socio culturel pour deux élèves de Lonlay L'Abbaye pour un montant de 114 € (57 € par trimestre) ;

M. Le Maire ajoute que le montant de ces subventions ne dépassera pas le montant remboursé par les attributions de compensation de la CDC Domfront Tinchebray Interco et que l'âge maximum de l'élève pour le versement de la subvention est fixé à 18 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 114 € au Comité socio culturel de Domfront en Poiraise.

7 Subventions – Mairie de GORRON – Frais de scolarité

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de :

- la Mairie de GORRON pour des frais de scolarité ULIS pour un jeune de Lonlay L'Abbaye pour un montant de 410 €.

M. Le Maire ajoute que lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation, par la commission des droits de l'homme et de l'autonomie des personnes handicapés, dans une unité pour l'inclusion scolaire d'une commune d'accueil en application de l'article L.112-1 du code de l'éducation, sa commune de résidence doit participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 410 € à la Mairie de GORRON.

8 Protection Incendie - Mairie.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir des extincteurs pour répondre aux normes de sécurité incendie dans la Mairie.

Le montant du devis s'élève à la somme de 1 203.28 € HT soit 1 443.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront portés au C/ 2313-OP 100025 du BP 2019.

9 Marché Voirie 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un diagnostic de la voirie communale a été réalisé, il s'avère qu'il convient d'y effectuer des travaux d'investissement et d'entretien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de lancer un marché sous la forme de Marché A Procédure Adaptée
- d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents nécessaires au marché.

10 Espace mutualisé – Centre de télétravail

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu l'accord de subvention pour l'installation d'un espace numérique – Centre de télétravail d'un montant de 5 966.96 € pour une dépense prévisionnelle de 11 933.92 € HT.

Le Conseil municipal en prend acte.

M. Le Maire ajoute qu'il conviendrait d'équiper le centre de télétravail en machines-outils (découpeuses laser, imprimante 3D), modules électronique, documentation pédagogique, matériels vidéo, matériel bureautique, matériel optique, etc... et demande par conséquent au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au Conseil régional.

L'estimatif est d'environ 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les achats de machines-outils (découpeuses laser, imprimante 3D), modules électronique, documentation pédagogique, matériels vidéo, matériel bureautique, matériel optique, etc... pour équiper le centre de télétravail,
- charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention pour ce projet au Conseil Régional,
- autorise M. le Maire où ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Le Maire ajoute qu'une fois le centre de télétravail aménager, il convient de faire appel à 2 ou 3 bénévoles. Ces bénévoles peuvent d'ores et déjà se faire connaître en Mairie ceci afin de pouvoir préserver les services administratifs au niveau local (déclaration d'impôt sur internet, changement de cartes grises, etc...) avec la possibilité de récupérer les demandes de Cartes Nationale d'identité et de Passports qui seront assurés par le secrétariat de Mairie après formation.

11. Questions diverses

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de ses interventions en Conseils Communautaires.

Suite au Conseil Communautaire du 11 décembre 2018 :

- Point 25 : Fonds de concours

Mesdames, Monsieur le Président demande un fonds de concours, pour participation de la CDC de 200 000 € vu les résultats importants de la CDC du Domfrontais : 2.3 millions d'excédent.

Je demande la parole pour indiquer que j'avais déjà proposé ce fonds de concours en 2016 et qu'il semblait important de compléter les informations de M. Le Président.

Excédent de Domfront : 2.3 millions

Excédent de Tinchebray : environ 1 million.

Endettement de Domfront : 94 € par habitant

Endettement de Tinchebray : 418 € par habitant.

En 2017, le rapprochement des deux entités a permis de noyer la dette, qui est passée à 239 € par habitant.

M. Le Maire ajoute que sur les deux points portés devant le tribunal administratif, la CDC a perdu.

a) Audience du 14 septembre 2017, élections des délégués de la CDC = Décision Annulée pour manque d'information.

En effet, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, une note d'explication sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Communautaire.

A défaut de note explicative qui aurait dû être jointe en même temps que la convocation, cela est de nature à entacher d'irrégularité, les conseillers communautaires ne disposent pas d'une information adéquate leur permettant d'exercer leur mandat.

b) Audience du 23 janvier 2016

Audience à laquelle j'étais présent, la CDC voulait constituer un budget annexe par commune.

Ce qui signifie que dans la pratique, la CDC déciderait des charges et les communes seraient obligées de les honorer.

M. Le Maire ajoute qu'il est plus dans un état d'esprit de : **qui commande, paie.**

M. Le Maire fait part au conseil municipal du résultat du recrutement au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe. La commune a reçu 2 candidatures mais aucune ne correspond aux critères de recherches.

Madame Sophie FERT sera donc recrutée en tant que contractuel, au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2019 étant donné qu'elle assure les fonctions d'adjoint administratif au sein de la Mairie depuis 2014 mais en service de remplacement par le Centre de Gestion.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que le chauffage de l'Abbaye est désormais fonctionnel. Les travaux d'installation du chauffage ont pu être réalisés grâce à la participation du Diocèse à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 12 janvier 2019 à 15h00 à la Salle Polyvalente. L'ensemble des Lonléens y est invité.

M. Jean-Pierre Foucher, Conseiller Municipal, informe les membres de l'Assemblée, qu'un Lonléen a signalé un problème de numérotation entre la ROUTE et le RUE de Rouellé. De tels dysfonctionnements existent déjà dans le bourg de Lonlay L'Abbaye.

Mme Isabelle LANGLOIS, Conseillère Municipale, signale à l'Assemblée, qu'une personne, non handicapée et sans macaron, se gare régulièrement sur la place handicapée située Place St Sauveur, devant la Boulangerie.

M. Le Maire répond, que le Lions Club va fournir, à la Commune, 3 panneaux handicapés « Si tu prends ma place, prend mon handicap ». Il serait donc judicieux d'en installer un au niveau de l'école et un au niveau de la Boulangerie. Le 3^{ème} panneau sera mis de côté, le temps de pouvoir trouver la place la plus appropriée.

M. Le Maire tient à féliciter le comité des fêtes pour avoir obtenu le Sapin d'Or, pour la mise en valeur du Patrimoine (Place St Sauveur) pour la décoration de Noël.

LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX
POUR 2019